



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de
l'Écologie, du
Développement
durable et
de l'Énergie

Ministère
du Logement,
de l'Égalité
des territoires
et de la Ruralité

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture

Retour sur vingt ans d'évolutions des modes d'action publique urbaine

Appel d'offres en vue du recrutement d'un conseiller scientifique/assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation d'un cycle de séminaires et la rédaction d'un ouvrage de synthèse

Date d'ouverture de la consultation : 19 février 2015

Date limite de réception des offres : 27 mars 2015

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – Exposé des motifs, cadre de la commande

ARTICLE 2 – Définition des prestations

ARTICLE 3 – Règlement général de la consultation

ARTICLE 4 – Réception des offres

ARTICLE 5 – Critères de sélection

ARTICLE 6 – Renseignements complémentaires

ANNEXE 1 : Modèle de devis

Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

Placé auprès du directeur de la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, il est doté d'un Conseil Scientifique composé de chercheurs reconnus dans leurs champs disciplinaires respectifs, d'un Comité des parties prenantes réunissant des représentants des instances administratives ainsi que des milieux professionnels et des décideurs urbains et d'un Comité des Directeurs, associant les administrations concernées.

ARTICLE 1 – Exposé des motifs, cadre de la commande

L'objectif du séminaire : améliorer la compréhension d'ensemble des tendances d'évolution de l'action publique urbaine

Les évolutions des modes de conduite de l'action publique dans le champ des politiques d'aménagement urbain, de la ville ou des transports ont été nombreuses ces vingt dernières années. Depuis la première étape de décentralisation au début des années 1980, un certain nombre de réformes supplémentaires sont venues modifier considérablement le paysage institutionnel et la conduite de l'action publique dans le champ des politiques urbaines (nouvelles vagues de décentralisation, multiplication des agences, réforme territoriale en cours...). Parallèlement à ces réformes, des transformations à bas bruit se sont opérées dans les modes de faire, les organisations et le sens des missions confiées aux différents dépositaires de l'action publique (diffusion des logiques du new public management, des palmarès et du *ranking* des villes, intégration de la durabilité, maîtrise des coûts et du risque, élargissement des parties-prenantes, émergence de nouvelles dynamiques collectives...)

Au travers d'un séminaire de recherche se déroulant sur l'année 2015 (avec une prolongation possible début 2016), il s'agira, avec l'aide de politistes et de sociologues de l'action publique, de mettre à plat ces principales évolutions (dans l'organisation des systèmes d'acteurs, des niveaux de gouvernement, le *design institutionnel*, l'allocation et la distribution des ressources) afin de les rendre plus lisibles et d'en permettre une *compréhension systémique*. Comment – de quelles manières – ces évolutions modifient-elles les modes d'action publique ? Quelles sont leurs incidences sur le rôle et le fonctionnement de l'Etat et des collectivités ? Quelles sont leurs conséquences sur le contenu substantiel des politiques effectivement menées ? Quelles sont leurs interactions, qu'il s'agisse de complémentarités ou de tensions ? Il s'agit en effet non pas d'établir un inventaire segmenté de ces mutations mais de dresser un portrait actualisé des conditions de production et d'administration des politiques qui affectent la ville et l'urbain.

Ce séminaire sera mené en articulation avec la démarche engagée par la sous-direction du pilotage des services du Secrétariat Général du Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, celle-ci lançant en 2015 une série d'ateliers destinée aux cadres du ministère afin de mettre en perspective leurs missions dans un contexte territorial et organisationnel en forte évolution. Le Puca est représenté dans le comité de pilotage de cette réflexion du Secrétariat Général et, suivant les thèmes, un certain nombre de séances du séminaire pourront être organisées en commun.

Des thèmes de travail pré-identifiés :

Sans être exhaustifs, nous pouvons à ce stade identifier quelques-unes de ces évolutions qui pourraient être examinées à l'aune des récents travaux de sciences sociales¹ :

- Le mouvement d'agencification conduit à transférer le pilotage et la mise en oeuvre de l'action publique à des agences, en croissance dans nos domaines, et participe largement à une reconfiguration des missions et du positionnement des ministères en charge du logement et de l'écologie. Mais tous les processus d'agencification obéissent-ils au même schéma ? Qu'est-ce qui les rapproche ? Qu'est-ce qui les distingue et avec quelles conséquences ? Ce mouvement provient largement du monde anglo-saxon et il serait également intéressant de l'interroger à l'aune des évaluations produites sur ces politiques publiques dans certains pays.
- La multiplication des initiatives citoyennes, qu'il s'agisse de démarches individuelles ou collectives, questionne et invite à repenser le rôle et le positionnement de la puissance publique dans le champ des politiques urbaines. On pense en particulier aux nouvelles modalités de partage des espaces ou des usages (habitat participatif, jardins partagés, covoiturage...) ou encore à la diffusion d'initiatives inspirées du modèle de l'économie sociale et solidaire. Que nous apprennent ces expérimentations sur la fabrique de la ville et sur le positionnement et les modalités d'intervention des pouvoirs publics ? Quels regards peut-on porter sur d'autres pays traditionnellement moins « interventionnistes » ?
- Le double mouvement d'eupéanisation et de territorialisation des politiques urbaines, modifie considérablement les questions de gouvernance urbaine et interroge le positionnement de l'Etat, tant au niveau central que local, dans la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques. Le *policy transfer*, notamment, selon les champs de l'action publique et selon les canaux qu'il emprunte (coopération transfrontalière, symposiums internationaux, programmes européens...) a-t-il systématiquement la même portée ?
- La circulation des modèles d'action publique (du *New Public Management* au *Governing by experiment*) peut faire l'objet d'une attention particulière afin d'en examiner les modalités de transfert et d'adaptation aux contextes nationaux. A titre d'exemple, le renouvellement du marketing urbain autour de divers modèles inspirés, pour une grande partie, de théories largement controversées provenant des sciences sociales anglo-saxonnes (ville créative, ville de la connaissance, ville intelligente...) pourrait faire l'objet d'analyses spécifiques.
- Le rapport au futur de l'action publique semble également modifié, tant par le contexte de répétition des crises (écologiques, financières, sociales..) que par le recours accru à la modélisation et aux méthodes prospectivistes. A titre d'exemple, le passage en aménagement urbain de la logique de masterplan, fondée sur le temps politique et une ambition figée, au contrat renégocié selon les changements de contexte (du type du « plan-guide ») semble révéler l'émergence du paradigme du risque : cela interroge les modalités de responsabilisation des acteurs privés et publics sur l'adaptation d'un projet au temps long. A cet égard, une attention pourrait être portée aux évolutions des rôles et des temporalités des acteurs privés dans la conception urbaine (association en amont dans le cadre de certains projets urbains d'envergure).

¹ Figurent ici les thématiques que nous souhaitons voir aborder. Le contenu des thèmes devra être précisé et problématisé et pourra évoluer en fonction des échanges avec le prestataire retenu et des travaux de recherche disponibles et mobilisables dans le cadre de ce séminaire. De même, le découpage proposé pourra également évoluer et certains regroupements pourront être opérés.

- Enfin, face à l'incertitude et à la multiplication des controverses socio-techniques, on constate une transformation du statut de l'expertise et du débat public, avec, depuis la fin du Commissariat général au Plan, de nouvelles tentatives d'intégrer les « forces vives » du territoire par des formules temporaires (du type gouvernance à cinq, groupes de travail *had hoc*...) visant à produire un consensus entre parties prenantes mais affaiblissant parfois le débat public. Qu'en est-il réellement ? Comment se reconfigurent les postures d'expertises dans le cadre de processus de co-construction des prises de décisions publiques (concertation, budget participatif, etc) ?

Nous avons conscience de l'ambition qui consisterait à vouloir documenter et analyser dans le détail l'ensemble de ces évolutions dans le cadre d'un séminaire. Aussi, la démarche proposée consiste à mobiliser les travaux existant de politistes travaillant sur les politiques urbaines et à faire intervenir des chercheurs reconnus dans le domaine de l'action publique afin de tester leurs cadres d'analyse théoriques sur les politiques urbaines. Les cadres d'analyse existant sur le marché des sciences politiques sont-ils adaptés au terrain des politiques urbaines et permettent-ils d'en faire une lecture systémique ?

L'objectif sera d'aboutir à l'issue du séminaire à un ouvrage rendant compte de ces évolutions et de les partager via un colloque ouvert de restitution. Il s'agira, au moins autant, de soulever les questions ouvertes par ces évolutions de l'action publique que d'en apporter des réponses fermes de nature évaluative. Dans un second temps, un programme de recherche pourrait être lancé afin de répondre aux besoins de connaissance identifiés lors du séminaire.

ARTICLE 2 – Définition des prestations

L'assistant à maîtrise d'ouvrage recruté par le présent appel d'offres devra effectuer les missions suivantes :

- Préparation et co-animation, avec le Puca, des séances du séminaire (ciblage des thèmes et rédaction des notes de problématique, choix des participants et échanges préalables avec eux).
- Rédaction des comptes-rendus des séances.
- Rédaction d'un rapport en vue de publication d'un ouvrage synthétique. Ce rapport s'appuiera sur les comptes-rendus des séances ainsi que sur les divers documents collectés auprès des intervenants et comprendra une synthèse générale du séminaire sous la forme d'un article. Cet ouvrage sera destiné aux professionnels de l'action publique urbaine (tant au niveau local que central).

Le séminaire se déroulera en 6 séances d'une journée chacune, de mai 2015 à mars 2016. Le prestataire doit prévoir, outre la participation aux séances de séminaire, la participation aux réunions préparatoires à chaque séance (une réunion par séance de séminaire). Ces réunions et les séminaires se dérouleront dans des locaux mis à disposition par le Puca à La Défense.

ARTICLE 3 – Règlement général de la consultation

Budget :

Le montant de la mission sera compris entre 35 000 et 45 000€ TTC.

Il comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation du séminaire, la participation aux réunions préparatoires ainsi qu'aux séances de séminaire et la rédaction d'un rapport final en vue de publication.

Composition de la réponse :

Les candidats devront fournir les éléments suivants :

- Note présentant les pistes de réflexion et le positionnement dans le débat scientifique sur la question de l'évolution des modes d'action publique ainsi qu'une proposition méthodologique d'organisation du séminaire.
- Composition de l'équipe et références de travaux (recherches, missions d'AMO, publications de travaux de vulgarisation)
- RIB et devis (cf. modèle de devis en annexe)

Conditions de réalisation

Pour la bonne exécution du marché, le PUCA s'engage à collaborer avec le titulaire en lui communiquant tous documents et informations dont il dispose et qui pourraient être utiles à l'accomplissement des prestations attendues.

Le titulaire s'engage à :

- informer sans délai le PUCA de toute difficulté rencontrée dans l'exécution du marché, de nature à retarder ou à compromettre l'exécution. De manière plus générale, informer le PUCA de l'avancement de ses travaux. Le choix des intervenants au séminaire se fera systématiquement après échanges avec le Puca.
- respecter les obligations de confidentialité. Le titulaire s'engage à ne communiquer, ni utiliser sous quelque forme que ce soit, les documents et informations, sans autorisation préalable du PUCA.

Coordination scientifique :

La coordination scientifique du séminaire est assurée par Marie BANÂTRE, Virginie BATHELLIER, François MENARD et Bertrand VALLET.

ARTICLE 4 – Réception des offres

Les offres devront être envoyées avant le **vendredi 27 mars à 16h00.**

Elles devront être adressées par mail aux trois adresses suivantes :
Francois.Menard@developpement-durable.gouv.fr
Bertrand.Vallet@developpement-durable.gouv.fr
Isabelle.Lejeune@developpement-durable.gouv.fr

ainsi que par courrier à :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
Plan Urbanisme Construction Architecture
A l'attention de Bertrand Vallet
5, Place des degrés,
Tour Pascal B
92055 LA DEFENSE CEDEX

ARTICLE 5 – Critères de sélection

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- Qualité de la note d'analyse et connaissance des champs scientifiques concernés
- Expérience et travaux dans le champ de l'analyse des politiques publiques
- Qualité de la méthodologie proposée
- Coût

Le PUCA se réserve la possibilité d'engager une négociation portant sur tout ou partie des aspects de l'offre remise avec les candidats de son choix.

ARTICLE 6 – Renseignements complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par mail aux adresses suivantes :

Francois.Menard@developpement-durable.gouv.fr
Bertrand.Vallet@developpement-durable.gouv.fr

Pour les aspects administratifs :

Isabelle.Lejeune@developpement-durable.gouv.fr

ANNEXE 1 : Modèle de devis

Papier à en-tête avec date d'établissement du devis

Titre du projet

Nom du responsable

Devis estimatif de l'opération

(les sommes doivent être sans aucun arrondi)

1) COUTS DIRECTS

Frais de personnel, charges sociales incluses

Qualification	Temps passé	Salaire à la journée	TOTAL
	Nombre de journées€€

ET/OU

Vacations, charges sociales incluses

Qualification	Temps passé	Coût horaire	TOTAL
	Nombre d'heures€€

TOTAL 1..... €

2) COUTS SPECIFIQUES

Frais de déplacement / missions : €
nombre et lieux à **indiquer**

Frais de reprographie du rapport final : €

TOTAL 2..... €

TOTAL 1+2..... €

3) COUTS COMPLEMENTAIRES

Frais de gestion : % de 1+2..... €

4) TOTAL HORS TAXES : 1+2+3..... €

T.V.A. à 19,60%..... € si l'organisme est assujéti à la TVA

5) TOTAL T.T.C..... €

Si l'organisme n'est pas assujéti à la TVA, le préciser

Devis certifié conforme à la comptabilité de mon établissement.

Date

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'organisme